



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés	Mme Céline FONTAINE, M. Gérard FONTAINE
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2018**
2. **Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2019 (docs remis en début de séance)**
3. **Approbation de la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS**
4. **Communications de l'exécutif**
5. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2018

Corrections :

p.1 : **M. Jordane Fontaine** faisait partie des excusés à la séance et non des présents.

p.3 : **Mme Dougoud** relève dans la partie concernant la nomination de A. Héritier, qu'il est déjà commandant de Compagnie au 01.01.19 ? Ce qui est confirmé par **le Président**.

M. Farner rebondit pour demander s'il faut comprendre Commandant avec le grade de lieutenant ? Ce qui est également confirmé, car il est en train de faire son grade de capitaine.

p.6 : **Mme Dougoud** propose de rectifier en ce qui concerne la réunion du 4 septembre, en ajoutant qu'elle se propose d'assister à la séance, **si Jordane Fontaine ne pouvait y aller**.

p.8 : Noël des enfants : **Mme Jaggi** précise que les vins sont déjà payants, enlever donc le « désormais ».

Le procès-verbal, avec ces modifications, est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

2. Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2019 (documents remis en début de séance)

Le Président propose de passer la parole au président de la commission des finances pour un bref compte-rendu de la commission.

M. Didier JACCARD précise que la commission des finances s'est réunie le 4 octobre dernier et a passé en revue l'ensemble du projet de budget soumis par l'exécutif. Il souhaite remercier l'exécutif, M. Revillet et Mme Schmutz pour la qualité du travail réalisé. Un travail systématique de passage des lignes a été fait, avec une réflexion sur la comparabilité entre l'année précédente et 2019. Quelques modifications et ajustements ont été demandés, mais le budget sous sa forme réduite ne cache rien, car la commission a travaillé sur sa forme plus détaillée. La commission l'a donc préavisé positivement et favorablement.

Mme Schmutz et M. Revillet ont également présenté le Plan financier et c'est là un autre type de réflexion à avoir, puisqu'il nous aide à projeter les finances de la commune sur 3-4 ans, pour nous amener à réfléchir sur les investissements qu'il faudra faire et l'établissement de priorités. En ce qui le concerne, il voit une grande évolution sur la manière de présenter les budgets et surtout sur la manière de se projeter pour notre commune.

Le Président le remercie et il passe à la parole au secrétaire général.

M. Philippe REVILLET présentera le budget 2 fonctions – 2 natures et expliquera les différences significatives.

BUDGET 2019 : CHARGES 2'591'348 F - RECETTES 2'617'119 F, soit un BONI de 25'771 F.

01. Conseil Municipal et exécutif

01.30 Charges de personnel : à partir de 2019, pour l'ensemble des communes, les magistrats verront leur salaire révisé. En ce qui concerne les communes de < de 3'000 habitants, le maire touchera 3'000F par mois, les adjoints 2'000F par mois et ce qui implique donc une augmentation de 22'500F sur ce compte.

01.31 Charges biens et services et autres charges d'exploitation : diminution de 6'000F. Les dédommagements liés aux frais de déplacements ou autres des magistrats sont supprimés.

02. Services généraux

02.30 Charges de personnel : inchangées.

02.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : diminution de 11'000F. Pour le matériel informatique, il est prévu de renouveler quelques claviers et écrans, les émoluments du type avis mortuaires pour lesquels nous avons régulièrement

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

de petits dépassements ont été légèrement augmentés et pas de dépenses en 2019 lié à l'apéro nouveaux habitants. La sous-rubrique, honoraires pour prestations administratives et informatiques (réviseurs, taxe professionnelle, consultant MCH2, etc...) a été augmentée de 30'000F, car la secrétaire étant enceinte, nous allons devoir faire appel à une agence de placement temporaire en 2019 durant son congé maternité et ses absences éventuelles. En revanche, les indemnités qui seront versées par l'assurance ou par l'OCAS n'ont pas été prises en compte étant donné que nous n'avons que peu de visibilité à ce sujet.

02.36 Charges de transfert : FIDU (Fonds Intercommunal de Développement Urbain) augmentation de 2'460F.

14. Questions juridiques

14.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : inchangées.

14.36 Charges de transfert : concerne l'Etat-civil de Bernex et le coût lié à l'émission des cartes d'identités.

M. Nicolas Hafner demande si c'est bien juste qu'il n'y ait aucune augmentation des charges du personnel ? Ce à quoi **M. Raoul Florez** confirme que c'est bien le cas, comme décidé lors du budget précédent.

15. Service du feu

15.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : augmentation de 3'720F. Les exercices de pompiers avaient été sous-budgétisés l'an dernier, d'où un réajustement + l'assurance du nouveau camion de pompiers, ainsi que son immatriculation.

15.33 Amortissement du patrimoine administratif : augmentation de 12'600F qui correspond à l'amortissement du hangar de la voirie et du hangar des pompiers + amortissement du camion de pompiers dès l'an prochain.

15.36 Charges de transfert : participation aux frais du SIS (Service d'Incendie et de Secours).

16. Défense

16.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : eau et électricité du local des pompiers.

16.36 Charges de transfert : part cantonale aux dépenses de la PC + participation aux frais de fonctionnement du centre intercommunal de la PC (14'500F +400F). Ces montants nous sont communiqués.

21. Scolarité obligatoire

M. Philippe Revillet précise que ce poste comprend la fonction 2170 qui concerne le bâtiment (entretien et rénovation etc...) et la fonction 2192 qui est liée à la scolarité (accueil, éducation).

21.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : augmentation de

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

5'600F. Il y a au budget des achats de pupitres et chaises, ainsi que l'achat d'un tableau interactif pour 6'500F (demande du DIP) + organisation des promotions 2019 + augmentation du nombre de transports à la piscine pour les écoliers et en moins (23'000F) la rénovation des fenêtres côté Vuache sera effectuée en 2018, à noter également qu'en 2018 nous avons acheté des défibrillateurs (4'000F).

21.36 Charges de transfert : cuisines scolaires, courses d'école et l'APESL. La diminution de 2'970F provient essentiellement des Cui-Cuis avec un budget en baisse.

32. Culture, Autres

32.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : augmentation de 20'000F, car tient compte de l'organisation du 1^{er} août par Soral avec de nombreuses animations.

33. Médias : maintenance du site + petite marge pour quelques modifications éventuelles.

34. Sports et loisirs : contient aussi les parcs et promenades.

34.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : augmentation de 30'000F - Intention de rééquiper les potelets pour la mise à banc du vignoble (3'000F), mise en place de bancs et bacs à fleurs devant la Mairie (25'000F), remplacement du panneau d'affichage (15'000F), réfection barrières le long du parking du terrain de foot.

34.33 Amortissement du patrimoine administratif : tennis + stores, et nouvelle place de jeux (10% de 146'000F).

34.36 Charges de transfert : colonies, ski.

54 Famille et jeunesse

54.36 Charges de transfert : FASE + Feuillée + Couffin.

57. Aide Sociale

57.30 Charges de personnel : inchangé – emplois jeunes à la semaine.

57.36 Charges de transfert : Cap emploi, locaux de l'IMAD, l'Hospice.

59.36 Social : Burkina Faso + aide à l'extérieur, sauf Burkina.

61 Circulation routière

61.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : diminution de 3'000F : acquisition de machines, véhicules et outils (+8'000F), budget pour souffleuses électriques et batteries adaptables à plusieurs outils, service ouverture-fermeture barrière Swiss Control (-8'000F), honoraires et mandats techniques liés à la sécurité routière (-10'000), entretien des routes et trottoirs (+10'000F) mais aussi réfection progressive des chemins de la commune avec un budget de 20'000F.

M. Didier Jaccard rappelle la décision de faire un état des lieux de l'ensemble des chemins communaux, avec frais de réfection à prévoir. En raison du coût d'une étude, il a été jugé pertinent de ne pas la lancer en 2019, mais d'assurer un montant raisonnable pour garantir la réfection nécessaire des chemins.

M. Raoul Florez ajoute que l'étude coûtait 33'000F et a été enlevée.

M. Philippe Revillet poursuit dans l'entretien des routes et voies de communication, un 2^e poste concerne le remplacement progressif des potelets avec ceux de 90cm qui ont commencé à être changés en 2018 (achat de 20 potelets en 2019 pour ~8'000F).

61.33 Baisse de la charge de 9'500F, vu précédemment avec l'amortissement hangars

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

voirie, pompiers en 15.33.

61.36 Charges de transfert : montant communiqué par le département.

62.36 Charges de transfert : Noctambus (2350F, 50F de plus que 2018) et subvention TPG pour les enfants

71.31 Eau : augmentation de 29'500F : coût de la rénovation du toit de la fontaine, devis de 28'000F + petite marge.

72.31 Eaux usées : diminution de 4'700F. Provision de 10'000F pour ingénieur en cas de besoin + frais vidange de la Feuillée et des sacs principalement.

73. Déchets

73.31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : augmentation de 18'000F. Décision d'augmenter le budget pour la levée et le transport des déchets, en accord avec la commission des finances, de 13'000F à 85'000F, en corrélation avec l'augmentation de la population, mais aussi avec le traitement des déchets aux Cheneviers, + 15'000F. Poste déjà révisé à la hausse en 2018, car systématiquement en dépassement durant ces dernières années. Meilleure visibilité attendue pour 2020, une fois que tous les immeubles seront construits.

M. Didier Jaccard fait le parallèle avec ce qui a été dit tout à l'heure sur la rénovation des chemins et le lien avec l'augmentation du nombre d'habitants. Plutôt que voter un dépassement budgétaire, il a été choisi d'augmenter un peu ces deux postes, en compensant par une diminution des charges sur le poste rénovation des chemins. C'est l'option prise par la commission des finances pour garantir un équilibre budgétaire.

73.36 Charges de transfert : Cidec

75.31 Médailles pour les chiens

75.36 Charges de transfert : réseau agro-environnemental

77.31 + 7'850F Cimetière : mur à rénover, devis 160F le m2

79.31 Aménagement du territoire : une petite étude prévue en 2018, pas nécessaire en 2019.

81.31 Agriculture : Traitement des chenilles

91 Impôts

91.36 Charges de transfert : 42'900F inchangé, mais **M. Philippe Revillet** estime qu'elle devrait être relevée, car en systématiquement en dépassement d'environ 10'000F depuis 10 ans. Il s'agit des frais de perception facturés par l'Etat. En conséquence, il propose de passer cette rubrique à 53'000F, sachant que ces frais sont aussi liés à l'accroissement de la population. Il est donc possible que 53'000F ne soient même pas suffisants.

M. René Grept demande si ces frais de perception sont bien facturés une fois en fin d'année ? Ce que **M. Philippe Revillet** confirme. Il demande alors s'il ne serait pas mieux d'augmenter directement à 55'000F ? voire 60'000F ?

M. Didier Jaccard estime qu'il faut faire une approximation linéaire sur les 2 années précédentes.

M. Philippe Revillet répond que c'est impossible, car l'an dernier, c'était 53'000F et

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

l'année d'avant, à peu près le même montant et si on remonte à 2015, alors on a 60'000F. Les personnes morales sont aussi concernées, ce qui complique encore les prévisions.

M. Didier Jaccard pense que si ce n'est pas lié à la masse fiscale (bien qu'étonnant), mais lié à l'augmentation de la facture qui nous est adressée + un montant, alors il faut au moins mettre 10'000F + 2500F en plus, soit ~ 55'000F en plus. **Une majorité approuve cette proposition.**

92.36 Conventions fiscales : compensations aux communes frontalières

93.36 Charges de transfert : péréquation. 79'490F aux charges en 2018, qui passent en recettes en 2019 avec un résultat de + 2'842F.

M. Lory Genoud demande pourquoi une si grande différence ?

M. Philippe Revillet lui répond qu'il lui laisse le soin de consulter les formules mathématiques, qu'il s'agit de calculs extrêmement compliqués tenant compte de nombreux paramètres.

M. Lory Genoud constate qu'il est heureux que ce soit dans ce sens...

96.34 Immeubles : Les charges et recettes des immeubles sont difficilement comparables étant donné que l'année dernière, les premiers locataires de nos deux nouveaux immeubles sont arrivés durant le 2ème semestre 2018. Pour 2019, la situation est plus claire et la régie nous a retravaillé les budgets sur une année complète. Pour l'ensemble de nos immeubles, nous avons 42'000F de moins au niveau des charges et 8'700F concernant les recettes. A noter qu'il est prévu de récupérer le logement de la mairie pour l'administration avec une possibilité que la locataire puisse résilier son bail avec 15 jours de délai. La régie n'a donc pas mis cette somme au budget étant donné que la recette n'est pas assurée.

M. Philippe Revillet ajoute encore qu'une migration sur un nouveau standard (IP) de nos lignes téléphonique est prévue en fin d'année. C'est un projet qui a débuté en 2013, repoussé en 2015, puis une nouvelle fois en 2017. Swisscom nous a finalement annoncé qu'elle aura lieu en fin d'année et nous avons donc mandaté une entreprise pour établir une estimation du coût de cette migration. Nous allons changer de prestataire de service vers un nouveau qui est meilleur marché. Les contrats de base seront légèrement plus chers, en revanche le coût de l'appel téléphonique nettement plus attractif.

M. Nicolas Hafner pensait que les frais de communications faisaient l'objet d'un forfait...

M. Philippe Revillet confirme, mais ajoute que les contrats vont changer. Globalement, les contrats pour l'école, cuisines scolaires et local des pompiers vont légèrement augmenter soit au total pour ces 3 postes environ 1'000F. En revanche, le coût par appel étant meilleur marché, si nous prenons l'exemple de la Mairie nous devrions à économiser environ 1'500F par an uniquement sur ce poste. Le nouveau prestataire sera VTX.

Le Président le remercie pour cette présentation.

M. Didier Jaccard revient sur la question de **M. Lory Genoud** et précise que la péréquation est régie par la loi cantonale B608 qui précise les différents paramètres de calcul et qui explique qu'il peut y avoir de fortes fluctuations quant aux projections faites sur la

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

capacité de la commune. Il rejoint **M. Philippe Revillet** sur la complexité de la formule mathématique.

M. Nicolas Hafner demande quelle est la rubrique des dons et soutiens aux associations communales et est-elle inchangée ?

M. Philippe Revillet indique qu'elle a légèrement augmenté, de 1'500F, et c'est la 32.36.

M. Raoul Florez ajoute qu'une nouvelle association va voir le jour et il passe la parole à **M. Martin Staub**, pour son association qui va ouvrir des ateliers de gravure, peinture, et qui sera ouverte à tout le monde, enfants-adultes, d'ici un mois. Elle occupera des locaux actuellement vides et voués à démolition. **M. Raoul Florez** ajoute que cela fera l'objet d'un contrat qui stipulera que dès le début des travaux, l'association s'engage à partir et il précise encore qu'il n'y a pas d'engagement de la part de la commune à faire des travaux, mais comme toute association de la commune, elle aura un soutien.

Mme Marie-Agnès Dougoud intervient pour dire qu'en tant que présidente de l'association des parents d'élèves, elle signale que tout leur stock se trouve sur la mezzanine du bâtiment mis à disposition et qu'elle y vient très régulièrement. L'accès doit donc être garanti.

M. Didier Jaccard fait part de l'interrogation quant au traitement de telles demandes, faut-il réagir au cas par cas et doit-on augmenter le budget au fur et à mesure des demandes ou doit-on prévoir une ligne avec un développement potentiel ? Ici, nous avons répondu à une demande et alloué une somme supplémentaire au budget 2019.

M. Nicolas Hafner demande si le budget culturel qui en 2018 était de 12'000F est resté inchangé et sous quelle rubrique apparaît-il ?

M. Philippe Revillet détaille le poste 32, avec le Tout-ménage (600F), le jumelage (2'000F), des charges de matériel, marchandises et autres 6'000F, et confirme que les 12'000F sont maintenus.

M. Raoul Florez rappelle qu'au prochain CM, le budget sera voté, mais avant cela, vous avez la possibilité de venir à la Mairie pour des questions. Il faudra juste nous avvertir pour que l'on puisse vous éclairer sur des points plus précis, si besoin.

M. Didier Jaccard demande si le document d'aujourd'hui sera bien modifié pour cette date, ce qui est confirmé par **MM. Raoul Florez et Philippe Revillet**.

3. Approbation de la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

le CASS

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une formalité et que nous devons nous prononcer sur cette dissolution. C'est une décision de l'Etat, qui s'inscrit dans le cadre des transferts de charges communes/Etat et que tout ce qui ressort de l'Hospice général sera repris par l'IMAD.

Mme Anne Jaggi confirme que cet organisme est très peu utilisé.

Le Président lit la délibération avant de passer au vote.

Vu la création du Groupement intercommunal de la Champagne pour le Centre d'action sociale et de santé en 2003, constitué par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral

Vu la délibération de la commune de Bernex du 13 mai 2003

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 août 2003 approuvant la création du groupement en question

Vu les changements intervenus au 1er janvier 2017 dans le cadre de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes impliquant notamment la disparition de toute transaction financière entre les communes membres

Vu que le dernier exercice comptable est celui de l'année 2016 et qu'aucun mouvement n'a été enregistré depuis cette date

Vu l'absence de fortune et donc de répartition financière à effectuer

Conformément aux articles 30 al. 1 let. u et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents

1. De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

2. De subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

4. Communications de l'exécutif

Le Président introduit les points suivants :

Local de vote

Renouvellement des personnes qui s'occupent du local de vote : Le Président, M. Laurent Jacolino, le suppléant du Président, M. Olivier Farner, le Vice-président, M. Jean-Claude Devervaud et suppléante du Vice-président, Mme Marie-Agnès Dougoud.

Le Président les remercie pour le travail effectué et se réjouit de leur reconduction.

Rapport commission énergie et bâtiment

Le Président de la commission, **M. Jordane Fontaine** se propose de résumer les discussions intervenues avec la Paroisse au sujet du futur chantier du bâtiment des cuisines scolaires. Après cette présentation, **Le Président** demandera simplement de voter un principe qui va vous être exposé.

M. Jordane Fontaine explique que c'est une décision pour savoir si vous voulez aller de l'avant dans ce projet avec la Paroisse. Il explique donc qu'il a eu une réunion avec l'exécutif et les architectes, suite au Conseil du 3 septembre 2018. Le but de cet entretien était de demander une estimation chiffrée du bâtiment, ainsi que la valeur de la parcelle de la Paroisse. Ce qui a été fait et dans la foulée, le 18 septembre, a eu lieu un rendez-vous avec l'exécutif, la Paroisse (Emile Battiaz, Charles Christophi), ainsi que les architectes et lui-même. Les chiffres ont été débattus et présentés à la Paroisse, comme 1^{ère} estimation. Elle est plus ou moins satisfaite, trouvant le prix du m2 un peu bas et la valeur de la maison surévaluée. Nous n'avons pas été plus loin que cela dans un premier temps. Ce qui est important à savoir par contre, c'est que la Paroisse souhaite avoir un rendement sur ce terrain de 50'000F par an, ce qui équivaut aux loyers perçus actuellement sur la parcelle. Elle ne demande pas plus, mais maintient une demande de local de 25m2 dans le futur bâtiment pour ses besoins administratifs.

Avec l'évaluation du m2 faite par le Comptoir Immobilier à 750F, et sachant qu'il y a 977 m2, la valorisation s'établit à 732'750F. Un rendement de 5% par an représente donc 36'600F, que nous devrions à la Paroisse. Ceci ne paraît pas exagéré et comme c'est la somme qui est perçue actuellement, la commission trouve normal d'aller jusqu'au 50'000F demandés. De plus, le prix du m2 est plutôt supérieur à celui donné par la fourchette basse du CI.

M. Raoul Florez pense que la Paroisse pourrait demander une contre-expertise, mais qu'ils ne la demanderont pas, car ne veulent pas la payer. Cependant, selon nos architectes, l'expertise va plutôt dans notre sens et une fourchette haute ce serait alors 850-900 le m2 et un rendement de 41'000F environ, donc proche des 50'000F demandés.

M. Jordane Fontaine propose donc un vote de principe du CM pour savoir si vous êtes

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

d'accord d'aller de l'avant avec la Paroisse dans ce projet. La commission a préavisé favorablement dans ce sens.

Puis, dans un 2^e temps, il est prévu de faire un avenant à ce droit de superficie (DDP) qui précisera le montant de 50'000F annuel en faveur de la Paroisse, un engagement des 2 parties de ne pas se retirer du projet et une durée pour le DDP de 50 ans, renouvelable jusqu'à 99 ans. Cet accord devra être notarié.

Dans un 3^e temps, il faudra préciser ce que nous voulons faire dans ce bâtiment et sur la parcelle.

Mme Marie-Agnès Dougoud ajoute qu'il faut encore préciser qu'il y aura un 4^e point dans l'avenant précisant que ce sera à la paroisse de faire le nécessaire pour que les locataires donnent leur congé.

M. Jordane Fontaine revient donc sur le vote de principe pour savoir si vous êtes d'accord d'aller de l'avant dans ce projet avec la paroisse ? Et dans un 2^e temps, lors d'un prochain CM, le document vous sera alors soumis avec les premiers points pour idéalement arriver à signer devant notaire avant la fin de l'année.

M. René Grept estime que le bureau d'architectes va nous mener jusqu'à l'autorisation. Il y aura ensuite le cahier des charges de ce que l'on voudra en fonction des discussions en commission, puis votés par le CM. Pour sa part, il trouve que c'est un vœu pieux d'y arriver pour fin 2019. Ce n'est réalisable qu'au cas où tout se passe bien.

M. Jordane Fontaine répète que la Paroisse veut recevoir l'équivalent de ses loyers actuels, un bureau de 20m2 et elle n'est pas intéressée par un droit de regard. Il rappelle aussi que leurs attentes ont été revues à la baisse par rapport aux discussions initiales et elle est aujourd'hui plutôt encline à un accord.

M. Nicolas Hafner demande si la Paroisse veut aussi percevoir les 50'000F pendant les années de travaux ?

MM. Florez et Fontaine répondent que ce point n'a pas été abordé.

M. René Grept fait remarquer que le DDP n'a pas encore été défini et **M. Jordane Fontaine** ajoute que cela devra se faire devant notaire. Le plus important maintenant est d'avoir un accord pour avancer.

M. Raoul Florez propose alors de voter sur le principe d'un accord sur leur proposition de 50'000F, que nous nous engageons à ne pas nous retirer, avec un même engagement de leur part. Il passe donc cette proposition au vote.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

La proposition sur le principe tel qu'énoncé, 50'000F et engagement de non retrait, est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie et estime qu'il y a maintenant un signe fort de notre engagement.

Mme Anne Jaggi tient à préciser que les réunions ont eu lieu avec l'exécutif, soit avec **M. Gérard Fontaine**, elle-même n'ayant pu être présente, faute d'être tenue au courant.

Le Président relève tout de même que l'adjoint responsable des constructions est **M. Gérard Fontaine**. Puis, il y a ensuite les réunions auxquelles **M. Gérard Fontaine** ne participe pas et auxquelles **Mme Anne Jaggi** participe. Il propose donc de dire que les réunions ont eu lieu avec l'exécutif, **M. Gérard Fontaine, adjoint, et M. Raoul Florez, Maire.**

Promotion de co-voiturage

Mme Anne Jaggi informe d'une promotion demain à la route de Rougemont, à la hauteur du Bois-de-By. Une arche sera installée avec affichage d'une triste mine pour les conducteurs seuls et au contraire avec des sourires et applaudissements, s'il y a au moins 2 personnes dans la voiture. Avec aussi un chocolat et un prospectus, de 6H à 9H du matin. Cette action est menée dans le cadre de la lettre d'intention par le Bureau Colegram.

Le Président encourage tout le monde à passer là-bas demain matin.

5. Propositions et questions individuelles

Bus & TPG

Mme Marie-Agnès Dougoud a une question relative au bus 63 qui traverse Soral. Serait-il possible de négocier avec les TPG un arrêt dans le village ?

Mme Anne Jaggi pense que ce sera peut-être possible dans le futur, mais il s'agit pour l'instant d'une ligne provisoire. Elle en a déjà parlé, mais les TPG sont plutôt réticents, car leur but est de favoriser le trafic transfrontalier avec une ligne la plus directe possible.

Mme Marie-Agnès Dougoud insiste en rappelant que les jeunes de Soral sont désavantagés par rapport aux autres communes, surtout aux horaires de l'école.

Mme Anne Jaggi propose de voir une fois l'essai fini et rappelle qu'avec le Léman-Express, tout sera à nouveau changé.

M. Nicolas Hafner tient à dire que c'est un scandale que ce bus passe à travers la

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

commune, sans qu'il soit possible d'y monter.

Le Président peut comprendre cette réaction, mais il rappelle que ce n'est pas du tout ce qui a été négocié dans le cadre de cet accord. Le but étant de pouvoir attirer un maximum de gens habitant de l'autre côté en les incitant à prendre ce bus. Maintenant, si l'essai devait s'avérer non concluant, mais que la ligne soit maintenue, on pourrait négocier un arrêt à Soral.

M. Jordane Fontaine pense que le but pour les frontaliers est de faire rapide, s'il y a des arrêts, ils ne le prendront plus.

M. Olivier Farner indique avoir étudié le parking fait devant le nouveau karting et il a remarqué que l'information côté français a été faite 4 à 6 semaines après sa mise en place, mais qu'il y a maintenant 25 voitures dans le parking, en moyenne.

Mme Anne Jaggi informe que pour sa part, elle a eu un retour après un mois d'utilisation sur le fait qu'il n'y a pas un bus qui rentre vide et qu'ils sont plutôt optimistes.

Sortie des aînés

M. Martin Staub demande d'arrêter une date pour la sortie des aînés en juin et **Le Président** propose **le jeudi 13 juin.**

Place de jeux et drainage

Mme Marie-Agnès Dougoud informe que les jeux sont terminés. Il y a de très bonnes réactions, avec du monde en permanence. Mais l'entreprise SoraNature qui a fait le drainage de la place n'a pu l'effectuer comme prévu à cause du dénivelé. Ils ont donc fait une fosse et Soranature fera un courrier à la Mairie pour expliquer ce qui a été fait et leur engagement qu'en cas de souci, le nécessaire sera fait sans surplus.

Le Président demande si le coût initial vs le coût de ce qui est proposé a été comparé ?

Mme Marie-Agnès Dougoud ne sait pas. Elle pense que c'est à **M. Philippe Revillet** de vérifier à réception de la facture si le devis drainage de 6'000F est respecté et justifié.

M. René Grept regrette que nous soyons devant un fait accompli, ce à quoi **Mme Marie-Agnès Dougoud** répond qu'ils n'ont pas pu faire autrement.

Le Président souligne qu'il faudra y être attentif.

Mme Marie-Agnès Dougoud soulève un autre point, à savoir qu'il a été constaté pendant les travaux qu'il y avait trop de gravier et qu'une partie des graviers a alors déjà été répartie sur le chemin. Il faudra donc vérifier après de la pluie et le tassement du terrain,

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

s'il reste du surplus.

Barrière

A la demande de **Mme Marie-Agnès Dougoud**, **M. Philippe Revillet** prend la parole et se réfère à la barrière amovible au bout du terrain qui s'arrête juste dans le coin du chemin des Noyers. Il demande s'il serait possible d'installer un prolongement de celle-ci pour un coût de 6'000F supplémentaire par rapport au crédit déjà voté, afin de fermer complètement l'accès à la route pour les enfants. C'est un risque par rapport au trafic sur cette route et la sécurité serait mieux assurée pour les accès à cette place de jeux.

Le Président demande donc s'il faut faire ces travaux ?

Mme Marie-Agnès Dougoud pense qu'il faut le faire, qu'il y a beaucoup d'enfants là, beaucoup de passages et après s'être rendue sur place, elle estime important de finaliser la place de jeux avec cela.

Le Président pense que si vous l'estimez nécessaire, il n'est pas contre et que cette dépense viendra s'ajouter au crédit d'investissement déjà voté. Un dépassement ne sera toutefois pas à voter étant donné qu'il sera inférieur à 10% qui est la limite fixée pour les crédits d'investissements.

M. Martin Staub n'est pas contre, même s'il trouve le prix exorbitant. Mais il s'agit de la sécurité des enfants, alors autant le faire.

Le Président aimerait connaître l'avis des autres...

Mme Marie-Agnès Dougoud rappelle que c'est une barrière de 26 m.

Le Président rappelle qu'il est possible de le rajouter aux crédits d'investissements, sans passer par le vote supplémentaire, donc si vous êtes d'accord, on le fait.

Un accord à la majorité est trouvé.

M. René Grept informe avoir participé à la séance de la présentation de la 2^e phase de l'étude Malnati, qui était très intéressante, avec l'exécutif mais sans **M. Gérard Fontaine**. Il a donc proposé de réunir la commission mobilité pour en discuter, voir s'il y a des choses à corriger ou des propositions à amener avant un renvoi au bureau Malnati. Puis une présentation au CM sera faite.

La séance est levée à 20H16.